Mémoire présenté dans le cadre de la Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Le 12 avril 2024



Table des matières

À PROPOS DE CHANTIERS CHIBOUGAMAU	3
INTRODUCTION	
MISE EN CONTEXTE	
BILAN DU PRÉSENT RÉGIME	6
FACTEURS DE SUCCÈS D'UNE GESTION RENOUVELÉE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES FORESTIÈRES	E
THÈME 1 AMÉNAGEMENT DURABLE ET PRODUCTIVITÉ DES FORÊTS	13
Approche d'aménagement durable des forêts québécoises	13
Productivité des forêts	13
Accès au territoire forestier public	15
THÈME 2 APPROVISIONNEMENTS EN BOIS	17
Planification forestière	17
Contribution de la forêt privée	18
Marché libre des bois	18
Droits forestiers consentis	20
THÈME 3 CONCILIATION DES USAGES	21
THÈME 4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES RÉGIONALES	21
CONCLUSIONErreur ! Signet non	défini



À PROPOS DE CHANTIERS CHIBOUGAMAU

Depuis 1961, l'entreprise familiale Chantiers Chibougamau fabrique et commercialise des produits forestiers hautement compétitifs, en réponse aux besoins de clients qui misent plus que jamais sur la durabilité et de décarbonation.

1500 femmes et hommes composent l'entreprise, faisant d'elle l'employeur principal des municipalités de Chibougamau et Lebel-sur-Quévillon (Nordic Kraft), donc de toute la région du Nord-du-Québec, en plus de jouer un pareil rôle à Landrienne (Scierie Landrienne), La Sarre (Scierie La Sarre) et Béarn (Scierie Béarn) puis de compter sur un bureau d'études et de gestion de projets de près de 70 professionnels, connu sous le nom de Nordic Structures, au centre-ville de Montréal.

Ce personnel engagé et spécialisé valorise les ressources de la forêt boréale, avec des technologies de pointe dans la transformation du bois pour répondre à des besoins fondamentaux.

Ces produits, qui portent tous la marque « Nordic » sont prisés pour leur caractère biosourcé à faible empreinte carbone et sont accrédités par les plus grandes agences de certification, surtout en Amérique du Nord et en Europe. Notre engagement environnemental et social nous permet notamment d'atteindre la certification du Forest Stewardship Council® (FSC®).

En quelques mots, notre métier, c'est de couper et transformer des arbres pour fabriquer efficacement des matériaux de construction, de la pâte kraft et de l'énergie renouvelables, en respectant les écosystèmes et les gens.

Notre organisation en quelques chiffres :

- Récolte et transformation de quelque 2 700 000 mètres cubes (m3) par an de bois résineux :
- Production de 600 M de PMP (pieds mesure planche) de bois, assez de madriers pour construire 40 000 maisons neuves par année;
- Production annuelle de 90 M de pieds linéaires de poutrelles en I, ce qui représente plus de 12 % du marché nord-américain et qui permet de construire la structure des planchers et des étages des bâtiments résidentiels;
- Production de 300 000 tonnes de pâte kraft de résineux blanchie par année, l'ingrédient clé de produits d'hygiène tels que le papier de toilette et d'emballages alimentaires en substitution au plastique à usage unique;
- Production de près de 35 MW d'énergie renouvelable vendus à Hydro-Québec qui l'ajoute à l'énergie distribuée à ses consommateurs ;
- Réalisation à ce jour de plus de 3000 projets de construction de bois massif en Amérique du Nord;
- Depuis 2021, par seul effet de substitution de matériaux plus émetteurs, l'utilisation des produits de bois massif de l'entreprise dans la construction d'infrastructures, de bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels a une incidence annuelle directe de -50 000 tonnes d'émissions de gaz à effets de serre (GES).

INTRODUCTION

Nous constatons que la consultation menée sur l'avenir de la forêt constitue un rare rendez-vous pour se prononcer sur l'avenir du territoire forestier québécois, de son organisation, de la vocation des ressources qu'on y prélève, de la justification de les prélever et de la meilleure, ou de la moins pire selon le point de vue, manière de s'y prendre.

La dernière fois où la collectivité québécoise a été invitée à se prononcer sur le sujet, c'était il y a près de 20 ans dans le cadre d'une commission dédiée au sujet, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (décret de 2003 et rapport déposé en 2004), communément appelée la Commission Coulombe. Tout était « sur la table » avec la crise de confiance qui minait la gestion des forêts à l'époque.

Le présent exercice de consultation a été désigné comme une « Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt ». Le cadre est plus large que celui d'il y a 20 ans mais la consultation invite pourtant à se pencher sur des thèmes très spécifiques.

Nous prenons donc la liberté de soumettre nos observations générales sur la présente gouvernance de la forêt et nous soumettons notre proposition de cadre pour l'avenir.

Dans une deuxième partie, nous partagerons nos perspectives sur les thèmes établis par la démarche gouvernementale.

MISE EN CONTEXTE

LES PANTOUFLES DE LA POLARISATION DANS LE TRAITEMENT DU SUJET FORESTIER AU QUÉBEC

Le traitement public du sujet forestier au Québec repose sur une polarisation assez singulière où les perceptions autant que les opinions dictent l'essentiel du bruit, alors que les faits sont à peu près inexistants. Ce traitement conduit à la réception politique qu'on en fait puis aux politiques publiques qui vont en découler.

Voici un inventaire non-exhaustif des angles de cette polarisation qui deviennent intimement liés, en bout de piste, à notre cadre législatif et à l'ensemble de nos politiques forestières :

- Industrie vs écologie
- Lobby forestier vs lobby environnemental
- Compagnies forestières vs communautés, donc instances politiques locales
- Compagnies forestières vs syndicats de travailleurs et travailleuses
- Caribou forestier vs jobs
- Caribou forestier vs communautés forestières
- Groupes environnementaux vs travailleurs et travailleuses
- Coupe forestière (gouvernement et compagnie) vs Premières Nations
- Conservation vs exploitation

- Régions vs Montréal
- Régions vs élites du Plateau
- Économie vs environnement
- Région A vs région B
- Municipalité A vs municipalité B
- Circonscription A vs circonscription B
- Villégiateurs vs compagnies forestières
- Pourvoirie vs coupes forestières

Reposant sur de nombreux prismes qui découlent de chacune de ces polarisations et de toutes les « clientèles » ou groupes d'intérêt qui animent les médias et les échanges avec les intervenants politiques de tous les niveaux, on obtient un chaos où tous semblent insatisfaits de ce qui se fait et de comment c'est fait.

La fragmentation du regard posé sur le sujet et de la conversation qui l'entoure conduit donc à une absence de vision, d'ambition, de justification, d'attrait et de confiance à l'égard du sujet forestier, encore plus spécifiquement de la coupe d'arbres.

Les équipes qui gèrent le territoire québécois et ses diverses vocations, la coupe industrielle qu'on y fait et les stratégies de conservation n'ont d'autre choix que de perdre de vue la justification de ce qui doit être fait dans l'intérêt supérieur de la collectivité, aspirés par la volonté politique ponctuelle de concilier avec les attentes et les réactions des « clientèles », groupes d'intérêt et autres parties prenantes liées au sujet forestier.

Force est de constater que les mêmes groupes ou presque, depuis 25 ans, font à peu près les mêmes choses et portent à peu près les mêmes messages.

Or, il est reconnu qu'avec les mêmes ingrédients et la même recette, on va toujours générer le même résultat.

C'est pourquoi nous prenons la liberté de sortir du cadre de la présente *Démarche* pour encourager un renouvellement plus substantiel de la recette et des ingrédients.

Par ailleurs, la gestion du territoire forestier ne se résume pas du tout à la seule gestion de la matière ligneuse qu'on en tire à des fin de transformation. Or, puisque cette composante y joue malgré tout un rôle de premier plan et que cela est au cœur de notre quotidien depuis plusieurs décennies, notre propos se concentrera sur cet aspect.

BILAN DU PRÉSENT RÉGIME

L'idée ici n'est pas de remettre en question la bonne foi et la légitimité du régime forestier qui découle de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Dans le cadre de la Commission Coulombe, un grand nombre de voix de tous les horizons ont été entendues, encore dans l'émotion du film choc *L'erreur boréale*.

Ainsi, au siècle dernier et au cœur de la trame narrative de *L'erreur boréale*, on justifiait qu'on coupait des arbres et perturbait les écosystèmes pour répondre au besoin des compagnies forestières et/ou pour créer des emplois en région. Au nom de ces deux justifications ou de ces deux objectifs, on suggérait qu'on tolérait essentiellement n'importe quoi. Il s'en est suivi une crise de confiance sans précédent.

En outre, la crise financière américaine engagée en 2007, affectant de manière historique l'économie mondiale, s'est traduite par un effondrement de la construction résidentielle neuve, donc du secteur forestier québécois dont c'est le catalyseur.

Au moment de publier son Livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain*, le gouvernement du Québec s'inscrivait dans un contexte politique : crise économique mondiale ; crise forestière avec des fermetures entrainant des gens et des communautés dans une détresse socioéconomique sans équivoque ; émotions de *L'erreur boréale* ; crise de confiance à l'égard de la coupe forestière, tant au plan quantitatif (surexploitation) que qualitatif (permet-on n'importe quoi, n'importe comment) ; méfiance à l'égard des compagnies forestières ; prise en compte des revendications de centaines de parties prenantes dans le cadre des consultations de la Commission Coulombe ; sujet forestier à l'avant-plan des sujets médiatiques, donc des enjeux politiques.

Le titre de livre vert lui-même le suggèrait, la forêt était au service de la société québécoise alors que la forêt du Québec est désormais au service de la lutte mondiale aux changements climatiques et elle sert à répondre à des besoins aussi légitimes que pérennes des communautés par les produits qu'on en tire, dans une logique de rareté des ressources, de substitution ou de cycle de vie. Avec une prise en compte ferme des responsabilités de maintien de la biodiversité et des aspirations des Premières Nations.

La Loi adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 2010 se voulait donc une réponse à la conjoncture dans laquelle elle s'inscrivait.

Bien qu'il y ait des nuances, on soumet que ce régime visait à satisfaire les listes d'épicerie d'un maximum de clientèles sociopolitiques et c'était à l'époque une mission accomplie, si on se fie au concert d'éloges de tous les horizons constatés.

Or, le principe selon lequel « qui trop embrasse mal étreint » nous aura rattrapés : au-delà du communiqué de presse réagissant initialement à la réponse politique aux revendications médiatiques, tous les groupes se sont avérés insatisfaits du déploiement du régime à compter de 2013 jusqu'à ce jour.

Surtout, la crise économique de l'époque, par définition longue de quelques trimestres ou quelques années tout au plus, fait place aujourd'hui à une crise climatique qui sévira pour des décennies. Tout comme d'ailleurs les aspirations des Premières Nations et la biodiversité qui sont là pour rester.

D'autre part, afin de rétablir la confiance lourdement affectée par *L'erreur boréale* et ses diverses suites médiatiques, le nouveau régime visait à retirer des fonctions historiquement portées par les entreprises forestières et leurs équipes pour les confier à des fonctionnaires, essentiellement.

Là aussi, le régime forestier de 2013 n'aura pas atteint sa cible qualitative. Un sondage que nous commandions à la firme Léger en octobre 2022 fait un constat sans appel à ce chapitre. Les Québécois de toutes les régions, urbaines ou forestières, ont une opinion favorable, voire enviable, de l'activité industrielle forestière mais leur confiance au sujet la manière de couper les arbres et sur le niveau de récolte, deux responsabilités assumées par l'État, demeure au plus bas. Nous ne critiquons pas ce qui est fait depuis 2013 mais nous prenons acte de ses résultats.

PERCEPTION DE LA COUPE ET DE LA TRANSFORMATION DES ARBRES AU QUÉBEC (2/2)





Selon vous, la coupe et la transformation des arbres par l'industrie forestière du Québec...

% TOTAL EN ACCORD* PRÉSENTÉ	TOTAL	GENRE		ÂGE		LANGUE MATERNELLE		RÉGION DE RÉSIDENCE			
		Homme	Femme	18-34	35-54	55+	Français	Anglais et autres	MTL RMR	QC RMR	Autres
n=	1 072	516	556	350	341	381	855	216	420	330	322
offre des produits et des matériaux essentiels à mes yeux, répond à des nécessités.	76%	81%	72%	67%	75%	83%	78%	72%	72%	83%	80%
sera encore essentielle dans vingt ans.	71%	77%	65%	60%	72%	77%	73%	65%	65%	76%	78%
permet d'enrichir le Québec.	69%	74%	65%	64%	68%	73%	69%	71%	66%	75%	72%
est faite de manière efficace.	50%	51%	48%	46%	49%	52%	51%	47%	45%	59%	53%
est faite de manière rigoureuse.	49%	51%	48%	50%	47%	51%	46%	58%	46%	54%	52%
est respectueuse de l'environnement.	43%	47%	39%	39%	44%	44%	42%	45%	40%	46%	46%
est encadrée adéquatement.	39%	42%	37%	39%	39%	40%	40%	37%	36%	45%	43%
											9

Sur le plan quantitatif ou à partir d'objectifs mesurables, personne ne peut faire de bilan clair de ce que donne la valorisation des forêts puisque la mesure n'est pas du tout présente dans la gouvernance.

Au final, faute de justification et d'ambition ferme, le régime forestier de 2013 constitue certes l'inclusion d'un maximum de revendications de groupes multiples, avec comme sinistre réalité aujourd'hui que la gestion des forêts se limite trop souvent à un arbitrage politique ou administratif ingrat entre des perspectives polarisées héritées du siècle dernier et est animée par la crainte de déplaire aux parties prenantes, peu importe l'intérêt supérieur de la collectivité.

FACTEURS DE SUCCÈS D'UNE GESTION RENOUVELÉE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES FORESTIÈRES

Nous proposons ici avec candeur nos réflexions plus larges sur le défi à relever pour que la révision de la gestion des forêts ne soit pas cosmétique et qu'elle génère les meilleurs résultats possibles.

LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES TRANSFORMENT LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE SOUS NOS YEUX ET LES EFFETS S'OBSERVERONT PENDANT DES DÉCENNIES À VENIR

Comme plusieurs autres segments de la société, la gestion des forêts québécoise, pour sa composante industrielle et pour ses projets de conservation, s'inscrit dans un contexte où tout bouge vite, bousculés notamment par la lutte aux changements climatiques, par l'effet déjà observé des perturbations climatiques mais aussi d'une société transformée, jusque dans nos régions, par une maturité socioéconomique que la « pénurie de main-d'œuvre » vient cristalliser. De fait, on n'a plus besoin de grands projets industriels, de l'exploitation minière, de l'exploitation énergétique et de l'exploitation forestière – pierres angulaires des politiques économiques, démographiques, territoriales et sociales pendant un siècle – comme c'était le cas il y a 5 ans encore pour assurer des emplois, gage d'une vie digne et d'une vitalité ou d'une prospérité. C'est le plein emploi. On a collectivement besoin de beaucoup plus pour consentir à l'activité industrielle et à ses impacts. Le regard critique sur la coupe d'arbres, à partir des centres urbains, de l'Assemblée nationale et des régions elles-mêmes, ne peut plus être motivé par la création d'emplois en région comme déclencheur. C'est encore plus vrai pour la réponse aux besoins des « compagnies forestières ».

D'autre part, la conciliation des usages du territoire, le maintien de la biodiversité par le biais d'efforts crédibles et scientifiquement supportés et la place des Premières nations sont autant de principes incontournables.

Cela représente le cœur du défi de moderniser la gouvernance de la coupe d'arbres dans les forêts québécoises.

JUSTIFICATIF CLAIR DE LA COUPE D'ARBRES : LA CRÉATION D'EMPLOIS EN RÉGION EST UNE JUSTIFICATION OBSOLÈTE, QUOIQU'ELLE EN DEMEURE UNE CONSÉQUENCE ENVIABLE

En gouvernance, une mission constitue la fondation de l'encadrement de ce qui est fait.

En planification stratégique et en gestion, la « vocation » ou le *purpose* sont critiques pour faire les bonnes choses, de la bonne manière. Et la mesure des résultats de ce que l'on fait est essentielle.

Le régime forestier québécois ne peut plus avoir pour mission de créer de l'activité socioéconomique. Si cela n'est plus la motivation, c'en demeure néanmoins une formidable conséquence qui bénéficie à tout le Québec.

Ainsi, nous estimons que la coupe d'arbres doit être dorénavant abordée selon trois principales orientations :

- → Décarboner la planète ;
- → Répondre à des besoins légitimes et pérennes des populations ;
- → Enrichir le Québec.

Pour ce dernier volet, la coupe d'arbres permet aujourd'hui une contribution à la balance commerciale, au produit intérieur brut (PIB) et au fonds consolidé de l'État par le biais de la fiscalité (impôts des entreprises et des personnes qui travaillent dans la filière, bien plus que les redevances relativement secondaires en regard de toute la chaine de valeur) au point où l'industrie forestière est déjà l'une des plus contributives de tout le Québec.

REPENSER LA CHAINE DE VALEUR

Partant du principe où la « valeur » recherchée pour consentir à la coupe d'arbres n'est plus la création d'emplois en région, il faut en établir une nouvelle qui tiendra pour plusieurs décennies.

À la lumière de toutes les tendances internationales irréversibles et des attributs de la forêt québécoise, force est de constater que cette chaîne doit se redéployer en amont à partir de la ressource, renouvelable et faite de carbone séquestrée, puis des besoins auxquels elle répond en aval, qu'il s'agisse des maisons qu'elle permet de construire avec ses matériaux, de l'énergie renouvelable qu'elle génère, de la pâte critique pour les besoins d'hygiène et d'emballage, de papier de spécialité, des biocarburant et des gaz à effets de serre (GES) qu'elle permet d'éviter ou de séquestrer dans la construction de bois massif.

Les entreprises dont nous sommes, les personnes qui composent nos organisations et celles de nos collaborateurs immédiats, nos communautés et l'action du gouvernement doivent se mettre au service de ces deux piliers que sont la ressource et les besoins.

CONFIANCE

On a beau avoir procédé à une révision complète des rôles et responsabilités autant que des pratiques depuis 2013, force est de constater que la confiance de la population québécoise n'est toujours pas au rendez-vous, du moins pas dans la perception publique.

Or, le premier ingrédient de la confiance est la transparence avec les parties prenantes. Celleci repose sur une approche plutôt simple : couper des arbres est nécessaire, couper des arbres perturbe les écosystèmes comme toute activité humaine, nous avons au Québec les compétences pour couper les arbres de la meilleure manière possible dans le respect des écosystèmes et des communautés alors que cette manière doit avoir la flexibilité d'être adaptée avec agilité avec les perturbations climatiques et ses effets sur le territoire forestier. Le second ingrédient est la reddition de comptes sur des bases légitimes et intelligibles, d'où la nécessité de revoir l'imputabilité entourant l'exploitation forestière pour en assurer la légitimité indéfectible.

IMPUTABILITÉ ET MESURE

La nouvelle gestion de la forêt publique québécoise, pour sa composante valorisation industrielle, doit faire l'objet d'imputabilité et de mesures. Les arbitrages relatifs aux sous-objectifs, règlements et autres éléments relatifs à la manière d'exécuter les travaux et qui mobilisent les initiés du secteur doivent converger vers ces finalités mesurables à haut niveau, à partir des trois principales orientations :

→ Décarboner la planète

- Bilan global des émissions de GES de la production et de la coupe d'arbres puis des produits qu'on en tire, selon une approche de cycle de vie (substitution, séquestration) avec cibles d'amélioration et échéanciers;
- Superficie des infrastructures construites grâce à la coupe d'arbres au Québec avec cibles d'amélioration et échéanciers ;
- Emballages compostables et recyclables fabriqués à partir de la fibre forestière québécoise avec cibles d'amélioration et échéanciers;
- Production de mégawatts d'électricité renouvelable et de GJ avec cibles d'amélioration et échéanciers.

→ Répondre à des besoins légitimes et pérennes des populations

- Nombre de maisons construites grâce à la coupe d'arbres au Québec par le biais des madriers issus du sciage avec cible d'amélioration et échéanciers;
- Nombre de personnes ayant eu du papier hygiénique grâce à la coupe d'arbres au Québec avec cibles d'amélioration et échéanciers ;
- o Production de mégawatts d'électricité renouvelable et de GJ avec cibles d'amélioration et échéanciers.

→ Enrichir le Québec

- Contribution fiscale nette découlant de la coupe d'arbres avec cibles d'amélioration et échéanciers;
- o Contribution nette au PIB avec cibles d'amélioration et échéanciers ;
- o Contribution nette à la balance commerciale avec cibles d'amélioration et échéanciers ;
- Production de MW d'électricité renouvelable avec cibles d'amélioration et échéanciers, en considérant l'effet levier de cette énergie verte.

En outre, nous soumettons que de fixer un objectif ambitieux de réduction d'émissions de GES de toute la chaine d'exécution des travaux de valorisation, de la récolte en forêt au produit final, viendrait dicter tout le recadrage nécessaire aux dysfonctions actuellement relevées dans la planification de la récolte, l'exécution de la récolte, la régénération, les travaux sylvicoles et la valorisation des coproduits du sciage. Encore là, la cible et l'échéancier imposé seront les clés pour les résultats à générer.

Les secteurs énergétiques et miniers avec la filière batterie ont pris ce virage. Il est temps que le secteur forestier soit aussi déployé au service de ces trois axes. À ce titre, nous souhaitons vivement que l'attente des cibles proposées fassent l'objet de suivis minimalement annuels, sinon trimestriels, et qu'ils soient l'affaire du ministère des Finances, du Vérificateur général

du Québec, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en plus du ministère sectoriel des Ressources naturelles et des Forêts, tant la portée des ressources forestières est majeure et stratégique.

En somme, nous soutenons le point de vue du professeur d'économie écologique, Jérôme Dupras. Le prochain cadre de gestion des forêts doit permettre de conserver plus de territoire, de conserver mieux, alors que la cloche de verre n'est pas toujours la meilleure option, alors que nous devons transformer plus d'arbres pour répondre au défi mondial de carboneutralité à atteindre d'ici à 2050. Cela doit substituer une partie perdue d'avance : chercher à satisfaire les divers groupes qui gravitent autour du sujet, sur des bases d'opinions et d'intérêts.

BIODIVERSITÉ ET CONCILIATION DES UAGES

Le Québec atteindra 30 % d'aires protégées sur son territoire d'ici 2030. Nous référons ici aux positions que nous avons exprimées dans la consultation gouvernementale sur une stratégie de rétablissement du caribou forestier en 2022 et à la consultation sur la Loi encadrant les aires protégées pour notre position étoffée. Chose certaine, la suite ne peut reposer sur la polarisation contreproductive observée sur ces sujets depuis des décennies.

RÉGIONALISATION ET RESSOURCE COLLECTIVE

À nos yeux, la gestion de la forêt et plus particulièrement des ressources qu'on en extrait à des fins de transformation, doit être généralement simplifiée. Pour y arriver la rhétorique entourant l'idée de « régionaliser » la gestion des forêts peut semer une certaine confusion.

Le présent exercice doit permettre de rétablir que les ressources forestières québécoises sont fermement collectives et du ressort de toute la population québécoise pour ce qu'on en fait, à l'instar de nos ressources énergétiques dans le giron d'Hydro-Québec.

Tout comme Hydro-Québec le fait avec les communautés de proximité de ses activités de production, les communautés locales font activement partie de l'équation pour une saine cohabitation.

Nous n'encourageons toutefois pas l'ajout de structures locales dans la mise en marché des ressources forestières collectives et stratégiques, au même titre qu'on le conçoit avec l'énergie renouvelable, avec comme risque que les interventions deviennent surpolitisées.

À notre avis, cette régionalisation accrue doit prendre la forme d'une planification et d'une exécution de la récolte qui sont dictées par le « terrain » lui-même et qui sont scientifiquement déployées à partir des hommes et des femmes qui pratiquent le génie forestier – dont l'éthique et la déontologie sont par ailleurs encadrées par un ordre professionnel – mais qui ont néanmoins les deux pieds dans la forêt et qui cohabitent avec les communautés.

UNE FILIÈRE RIGOUREUSEMENT NATIONALE

Dans le cadre de la révision en cours, il est nécessaire de freiner la marginalisation du sujet

forestier à un statut de filière quelconque régionale. La vocation et la justification de cette filière, en plus de sa contribution à la collectivité parlent d'eux-mêmes : il s'agit d'une industrie plus que jamais contemporaine, d'envergure nationale et au fort potentiel de développement, au bénéfice des populations.

THÈME 1 AMÉNAGEMENT DURABLE ET PRODUCTIVITÉ DES FORÊTS

Approche d'aménagement durable des forêts québécoises

Nous devons développer une approche selon un zonage (plan d'affectation du territoire PATP¹), en prévoyant des superficies qui permettront clairement de faire des aménagements spécifiques du territoire :

- 1) En production de bois (intensification production ligneuse);
- 2) En conservation (diverses mesures de conservation, avec des modalités et mesures ex: fermeture de chemins):
- 3) En aménagement multi ressources (faunique, pourvoiries, ZEC);

L'approche par zonage permet de mettre en place des règles d'aménagement pour maximiser la production de bois utile pour la société dans les zones qui sont identifiées à cet effet. Exemple d'indicateurs, dans une zone de production de bois, le nombre de m3/km de chemins construit devrait se voir augmenter ce qui valoriserait tous les investissements sylvicoles.

Les zones tampons autour des centres d'intérêt et de protections seraient variables entre la production, conservation et extensif. Exemple dans les baux de villégiature mettre des zones tampons adéquates dans lesquelles il n'y aura pas aménagement. Dans les zones dédiées à la production ligneuse, la récolte à l'âge de maturité technique (accroissement annuel courant (AAC) croise l'accroissement annuel moyen (AAM)) en fonction de l'indice de qualité du site (IQS) serait préconisée. L'objectif est de réduire la mortalité dans un peuplement pour séquestrer le plus de carbone. Pour atteindre des objectifs sylvicoles plus ambitieux, il faudra assurer un développement technologique (reboisement drone, mécanisation du reboisement et des dégagements, intelligence artificielle).

Recommandation 1 : Établir un zonage fonctionnel et prioritaire soit appliqué sur les terres forestières du domaine public

Recommandation 2 : Définir les cibles de conservation en fonction de toutes les mesures de protection du territoire et de conservation actuellement en vigueur (RADF, limite nordique, aires protégées, etc.).

L'approche par zonage permet aussi d'assurer un accès sécuritaire au territoire via un réseau primaire de chemin forestier bien établi via plan de gestion des voies d'accès, afin de maintenir un réseau routier primaire et secondaire en permanence avec emprises aménagées de forêt feuillue agissante de coupe-feu.

Productivité des forêts

Aucune superficie forestière ne devrait être laissée en échec de régénération au Québec ou avoir un critère de régénération insuffisant pour respecter des budgets. Chaque arbre mis en terre devrait être vu comme un investissement et non pas comme une dépense et le scénario sylvicole qui leur est associé doit impérativement être respecté.

Pour la région du Nord-du-Québec le % du territoire aménagé de l'ordre de 43%, alors que la moyenne québécoise est de l'ordre de 56%.

https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/occupation-du-territoire-public/gestion-territoire-public



Tableau 1. Superficies dédiées à l'aménagement à l'échelle du Québec

		Superfi cie totale	Territoire non forestier	Territoire forestier peu productif	Territoire forestier exclu de l'aménagement	Superficie destinée à l'aménagement forestier	% destinée à l'aménagement
р	Total rovincial	42 085 400	9 258 750	1 314 110	7 840 020	23 672 520	56%
	%	100%	22%	3%	19%	56%	
	Retraits (ha) 18 412 880						
	% 44%						

Sur les superficies qui sont dédiées à l'aménagement, nous devons mettre en place des stratégies sylvicoles adaptées et assumées. Les critères de régénération naturelle doivent être revus afin de maximiser le potentiel de croissance de la forêt. Comment est-ce possible de voir Québec à une productivité de 1.4 m³/ha/an, alors que la Finlande et Suède ont respectivement 4 et 6 m³/ha/an et même le Nouveau-Brunswick qui atteint 3.1 m³/ha/an².

Est-ce que le Québec devrait investir en sylviculture ? Indéniablement que oui, les investissements sylvicoles portent fruit. Selon les chiffres du forestier en chef pour 2023-2028, pour chaque dollar investi en sylviculture par m³ en possibilité, on augmente de 0.1067 la productivité forestière³ (figure 1). Cette tendance que dégagent les données du forestier en chef démontre que l'impact sur la forêt est bien réel. Il peut bien y avoir des bémols quant au réel impact. Néanmoins, les chiffres démontrent une tendance à l'augmentation de la productivité forestière chaque fois qu'on investit un peu plus en forêt. Et cette tendance est indéniable, il est temps de s'y mettre.

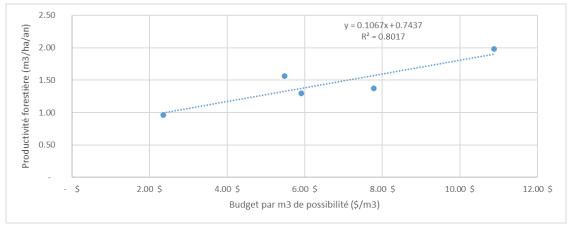


Figure 1. Productivité forestière en fonction des investissements sylvicoles pour les régions 01, 02, 08, 09, 10

² https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/Publications/etat-des-forets-2023.pdf

³ Analyse des régions dites forestières au Québec (Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay Lac-Saint-Jean (02), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09) et Nord-Du-Québec (10) à partir des chiffres du forestier en chef

En prenant le modèle de la figure 1 et pour transposer à la politique d'augmenter les produits forestiers de 30%, il faudrait investir en sylviculture 10\$ par m³ de possibilité forestière pour obtenir une productivité de 1.82 m³/ha/an). Le tableau 2 simule selon le modèle de la figure 1 les effets de possibilité selon les investissements. Ainsi, pour le Nord-du-Québec, en investissant un peu plus de 17 millions de dollars, il y aurait un effet de possibilité de plus de 1,7 Million de m³. Même portrait pour l'Abitibi, avec un investissement de plus de 19 millions de dollars, il y aurait la création de plus de 1,3 million de m³ pour répondre à des besoins fondamentaux de notre société énoncés dans la première partie de notre mémoire.

Tableau 2. Simulation selon le modèle d'investissement en sylviculture

Région	Stratégie	Budget investi (\$/an)	Possibilités forestières (m³ brut/an)
Nord-du-Québec	Actuellement	23 937 900	4 122 900
	Futur pour atteindre cible	41 229 000	5 864 520
	Différence	17 291 100	1 741 620
Abitibi-Témiscamingue Actuellement		22 745 400	4 187 800
	Futur pour atteindre cible	41 878 000	5 550 518
	Différence	19 132 600	1 362 718

Source: base sur les chiffres du forestier en chef 2023-2028

Évidemment pour faire des investissements, il faut que le territoire soit bien zoné pour permettre de maintenir et perdurer ces investissements. Dans cette optique, il faut comprendre qu'un hectare de forêt peut atteindre plusieurs objectifs de conservation. À l'instar du plan nature, les aires protégées d'initiatives autochtones, le plan caribou doivent remplir des objectifs multiples de protections. Ils doivent être réfléchis ensemble et non pas séparément.

Les autres mesures de conservation pour lesquelles la foresterie contribue grandement (pentes fortes, refuges biologiques, lisières boisées, milieux humides) permettent de rencontrer efficacement les cibles de conservation. Il faut valoriser la limite nordique dans nos cibles de conservation. Ainsi, la combinaison de la productivité des forêts avec les cibles de conservation est possible dans le cadre d'aménagement actuel. Ce n'est qu'une question d'établir les bonnes balises de conservation avec les bons objectifs de productivité.

Pour conclure ce point, nous proposons que les investissements sylvicoles ne soient plus présentés comme une mesure permettant de générer de l'emploi aux travailleurs sylvicoles mais qu'on les recadre avec une mesure de l'atteinte des cibles identifiées dans la précédente section, soit par exemple que les 100 M\$ annoncés séquestreront XX tonnes de GES et permettront à maturité de construire XX maisons neuves.

Recommandation 3 : Que les investissements sylvicoles soient maximisés en fonction des bénéfices qu'ils peuvent apporter à la société à partir d'indicateurs stratégiques tels que le bilan carbone et la construction de nouvelles maisons neuves, par le biais des mètres cubes produits.

Accès au territoire forestier public

Les chemins représentent la colonne vertébrale pour un aménagement forestier efficace pour tous les utilisateurs et pour supporter tous les types de travaux, de la récolte à la remise en production et pour l'intensification/production de bois autant que la protection du territoire forestier avec ses multiples fonctions.

Ce territoire forestier, faut-il le rappeler, appartient à tous les Québécois. Les bénéfices qui en résultent pour la société doivent donc en profiter à tous. Dans cette optique l'accès au territoire public est un privilège et non un droit pour les entreprises.

Il est impératif de se doter d'un plan de gestion des voies d'accès comprenant une planification stratégique d'un réseau routier primaire et secondaire, un plan d'entretien, ainsi que des stratégies de fermeture de chemins. Le réseau doit être établi pour l'accès au territoire pour la production de bois, la protection du territoire et des ressources (feu, parasites, aménagement) et la conservation.

Le plan de gestion des voies d'accès doit être ambitieux et assurer une pérennité des infrastructures. Ainsi, chaque fois que nous pouvons fermer un chemin, il faut le faire. Nous ne demandons pas des règles systématiques, mais une logique de gros bon sens alimenté par les compétences scientifiques et le jugement professionnel. Si les chemins primaires sont bien planifiés pour assurer une protection contre les feux, les chemins qui ne sont pas utilisés sur une période de plus de 10 ans après aménagement devront être démantelés. On parle de récupérer de 2 à 2.5 hectares de forêts productives pour chaque kilomètre de chemin ainsi remis en production. Par le démantèlement on réduit la fragmentation du territoire et on s'assure de réduire et préserver les écosystèmes aquatiques.

Contrairement aux autres juridictions canadiennes, le Québec est la seule juridiction qui ne possède pas de plan clair pour procéder à une fermeture des chemins après l'aménagement forestier. Pourtant les dispositions édictées dans le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état (RADF) permettent l'utilisation des ouvrages amovibles. Soit l'outil opérationnel pour bien orienter les travaux de fermeture de chemins, sans créer d'impacts sur les cours d'eau.

La valorisation du bois dans les infrastructures de ponts, doit est revue et corrigée dans le plan de gestion. La tendance actuelle est à la dévalorisation du bois de par l'évaluation de la capacité portante que peut offrir le bois. Il est impératif de revoir les méthodes d'évaluation des capacités portantes. Le MRNF ne possède pas l'expertise adéquate actuellement et doit revoir sa façon de faire.

Recommandation 4 : Établir un plan de gestion des voies d'accès qui inclut une planification stratégique des travaux sur plus de 5 ans, le démantèlement des chemins et l'utilisation des ouvrages et techniques novatrices

Le gouvernement devrait assumer légitimement le financement de l'implantation et de l'entretien du réseau routier multiusage au bénéfice de la société. Il peut déléguer des responsabilités via des programmes, afin que le réseau stratégique permette de sécuriser l'accès au territoire et permette une meilleure protection du territoire lors des feux ou des épidémies. Sans compter toutes les efficacités opérationnelles que le réseau stratégique des chemins peut apporter (réduire les temps de transport, réduction de consommation de carburant, augmentation de la sécurité du transport). Il s'agit donc d'un investissement pour soutenir les missions gouvernementales et répondre aux besoins de la société.

Recommandation 5 : Financer le réseau routier stratégique régional selon une logique utilisateur-payeur avec les revenus générés par le MRNF

Dans l'établissement d'un plan de gestion des voies d'accès, il est impératif de revoir la gestion du scénario sylvicole et l'intégrer dans une même entité. Il faut intégrer les activités de traitements de peuplement de 7 mètres et plus et les 7 mètres et moins, afin d'optimiser l'utilisation du réseau routier en minimisant les investissements. Actuellement, les chiffres véhiculés avec les différents acteurs seraient de l'ordre de 40%. En somme, Rexforêt rebâtit des chemins derrière les détenteurs de droits forestiers, qui ont eux-mêmes investi des sommes pour ces mêmes chemins, ce qui doit être irrémédiablement corrigé, considérant les coûts directs qui y sont consentis au lieu de planter de nouveaux arbres et les émissions de GES que cela génère inutilement.



THÈME 2 APPROVISIONNEMENTS EN BOIS

Planification forestière

La planification, dans sa forme actuelle, cause des enjeux opérationnels qui ne permettent pas d'aménager tous les hectares de forêt au Québec qui pourraient être disponibles à cette fin. Il faut donc revoir les stratégies, l'opérationnalisation de la planification forestière et la tarification forestière qui lui sont rattachées.

Présentement pour un même prix au mètre cube, on doit en faire le moins possible, le plus beau possible, le plus vite possible. Cette approche est tout sauf durable, puisqu'elle favorise l'écrémage à travers le temps. Sans appartenance au territoire, on prend les plus beaux blocs avant qu'un autre bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) les ramasse à son tour et on laisse les moins beaux pour un même droit de coupe.

Premièrement, pour des impératifs d'imputabilité, de cohérence opérationnelle, de réduction de coûts et de réduction des émissions de GES de l'aménagement, le processus de planification doit être assumé par la même personne qui planifie avec une logique de verticalité les blocs de récolte, les chemins et le scénario de remise en production. Ceci doit être fait simultanément pour des questions de synergie évidente. L'impact de la planification non optimale a des conséquences sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, en gaspillant des ressources matérielles et humaines inutilement.

La subsidiarité est un principe de gestion, qui vise à déléguer la prise de décision au niveau le plus bas possible. Appliquée à la planification forestière, cela signifie que les décisions concernant la gestion d'une forêt, devraient être prises par les personnes qui connaissent le mieux le territoire et ses enjeux, c'est-à-dire les acteurs près du territoire qui ont la meilleure connaissance.

Pour la planification, les entreprises forment avec les parties prenantes identifiées sur le territoire et le MRNF le « Consortium de planification de l'aménagement forestier ». La gestion adaptative active est au cœur des processus de planification. Les consortiums sont responsables de l'ensemble des activités d'aménagement, en passant par l'aménagement forestier et toutes ses activités de planification, d'allocation et de suivi. Bref, on couvre les activités de l'ensemble du scénario sylvicole. Avec des indicateurs de performance tangibles, clairs et réalistes pour maximiser l'aménagement forestier. Cette nouvelle approche attribuée au consortium n'attribue donc pas un droit d'obtenir des m³, mais plutôt un droit d'aménagement. Ce droit vient avec des responsabilités de récolte et de valorisation, de remise en production, de fermeture de chemins et d'harmonisation. Et les décisions sont prises à proximité du terrain.

Sur ces bases, le consortium produit, synchronise et harmonise un vrai plan tactique (5 ans à 10 ans) et l'ordonnancement opérationnel est confié aux détenteurs de droits forestiers. Le tout est balisé selon des indicateurs de performance pour maximiser l'aménagement forestier dans les secteurs où ça doit être fait (ha/km de chemins construits, par exemple, donc GES émis). Nous sommes la seule juridiction au monde qui ne possède pas de plan tactique. Nous passons du calcul du forestier en chef à la planification opérationnelle. Entre les deux, il n'y a aucune planification tactique proprement dite.

Recommandation 6 : Instaurer un consortium de planification par zone d'intégration responsable de la planification tactique du territoire

Nous entendons souvent le concept d'un aménagiste imputable et responsable de l'aménagement sur le territoire. Cela dit, cette recommandation ne doit pas être vue comme une application mur à mur pour le Québec, mais le concept pourrait se décliner différemment sur le territoire. La finalité doit demeurer une prise de décisions par les gens qui connaissent le territoire et que le tout soit guidé par le génie forestier et la recherche qui l'alimente.

Contribution de la forêt privée

La récolte des bois de la forêt privée fournit un des meilleurs potentiels à tous les points de vue pour la séquestration du carbone via sa transformation. En effet, le diamètre des arbres est plus gros et contient beaucoup de pieds mesures de planches par arbre. Normalement, près des grands centres et des usines de transformation, le coût d'approvisionnement est moins cher à récolter et dépense moins de carburant, donc émet moins de GES. En fait, la forêt privée doit être vue au même titre que le concept des AIPL instauré à l'article 69 de la Loi de l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF).

La réglementation dans la forêt privée ne permet pas de mobiliser le plein potentiel de la possibilité forestière, qui est chiffrée à 17 millions de m³ de bois. Pour corriger le tir, il est important de transférer le pouvoir d'établir des réglementations sur la protection du couvert forestier aux MRC plutôt qu'aux municipalités locales.

Recommandation 7 : Établir des réglementations sur la protection du couvert forestier aux MRC plutôt qu'aux municipalités locales pour que les règles soient plus simples à suivre et surtout qu'elles soient guidées par le génie forestier qui s'inspire de la science

Recommandation 8 : Accompagner les propriétaires forestiers dans l'élaboration des plans d'aménagement pour mobiliser le plus grand volume de bois de la forêt privée tout en respectant les objectifs établis

Marché libre des bois

La mise en place d'un système de mise en marché des bois avait pour mandat à l'origine de pouvoir obtenir la juste valeur marchande des bois sur pied (VMBSP), mais aussi accroître l'accessibilité à des volumes de bois pour favoriser l'innovation et l'efficience. De plus, la justification première était de protéger le Québec dans l'éventuel litige commercial avec les États-Unis en fournissant une tarification dite « base market ». L'histoire nous démontre que la tarification du Québec n'a pas été reconnue et nous sommes toujours en litige, et ce, depuis 2016.

Dans la détermination de la VMBSP deux processus entrent en fonction, soit le marché libre, qui permet de savoir combien vaut un m³ de bois sur le sol québécois, et la transposition du comportement des acheteurs dans le cadre du marché libre obtenir la VMBSP. Donc en théorie, l'utilisation un système de ventes aux enchères est un bon moyen pour obtenir VMBSP lorsque bien appliqué. Dans l'optique d'amélioration pour l'atteinte de la juste VMBSP, il faut apporter des corrections à ces deux processus. Premièrement, pour qu'un marché libre des bois soit pleinement efficace, des changements doivent être apportés pour rendre ce système plus efficace à déterminer la juste VMBSP;

- Offrir des lots aux enchères dans toutes les zones du Québec:
- Offrir une représentativité de ce qui est mis en enchère équivalente à ce qui est dans la planification dans garanties d'approvisionnements;
- Éliminer le prix de réserve;
- Éliminer le prix minimum;
- Communiquer les informations sur les mises des autres enchérisseurs;
- S'assurer que les joueurs soient tous au même niveau de besoins.

Recommandation 9 : Changer les critères pour obtenir un vrai marché libre capable de déterminer la juste valeur marchande des bois

Deuxièmement, pour l'obtention d'une juste VMBSP, il faut revoir la façon dont on transpose les résultats dans le processus de tarification.

La tarification forestière dans sa conception actuelle permet d'obtenir un juste prix moyen pour un district économique. Elle est nourrie à la base par l'équation de transposition qui est un modèle économétrique permettant de traduire les prix obtenus par les ventes aux enchères effectuées sur le marché libre de la forêt publique. Or, ce prix ne reflète jamais la juste valeur marchande des bois de par l'objectif moyen qui est poursuivi par le système. L'utilisation de la zone de tarification qui est une agglomération de districts économiques, ne permet pas de refléter la vraie et juste VMBSP. Pour un même district à travers les années et pour l'ensemble des BGAs tout fonctionne, puisqu'on réussit à atteindre la moyenne à travers le temps, mais pour un BGA spécifique il y a des inégalités et des disproportions dans l'établissement final de la tarification.

Dans un chantier précis, pour une année d'opération, nous devons désormais tenir compte d'un ensemble de facteurs qui influencent la valeur des bois (les qualités dendrométriques du bois, des km de chemins à construire, des distances de transport, des grosseurs de blocs, des harmonisations, des volumes à contraintes opérationnelles, les essences, etc.). Ainsi pour un même secteur, une planification optimale aurait une meilleure valeur des bois sur pied pour l'état. La tarification doit impérativement prendre en compte la notion de planification dans l'établissement de la juste VMBSP.

Le BMMB prend déjà en compte la planification dans son processus puisqu'il met en vente un lot de blocs avec ses particularités propres et parfois, il ajoute des blocs moins ou plus intéressants, afin d'en faire un lot qui convient aux acheteurs à juste prix pour s'assurer de l'exécution complète de la stratégie sur une portion de territoire. Le problème est dans la transposition des résultats des enchères vers une zone de tarification qui traduit un prix unique par zone ayant des chantiers qui sont opérationnellement très différents et pour lesquels nous voudrons aller au meilleur des deux pour un même prix.

Tout comme une enchère faite par le BMMB, la tarification intelligente doit être modulée par lots pour un chantier de récolte pour une forêt harmonisée avec toutes les contraintes opérationnelles qui lui sont associées. L'amélioration des systèmes d'inventaire et les outils géomatiques permettent de procéder de cette façon. Ce faisant, nous allons aménager les forêts qui ne sont pas aménagées faute de cohérence opérationnelle et réduire la pression sur la forêt. Une tarification par chantier associé au lot de blocs de récolte s'avère la solution pour maximiser l'aménagement de la forêt et éviter de laisser des massifs de peuplements orphelins abandonnés par une mauvaise synchronisation de la planification ou d'une tarification inadéquate.

En résumé, la planification influence la tarification et la tarification influence l'aménagement. S'assurer de revoir la planification opérationnelle en modifiant la façon dont la tarification est faite, permettra de libérer de la pression sur la forêt. Il faut comprendre que dans une logique d'aménagement forestier, on doit payer selon l'usage que l'on fait des produits issus de la forêt selon le contexte qui prévaut. Et c'est donc possible de payer moins cher que le taux minimum, car dans une région donnée, les preneurs d'un produit « X » ne sont pas présents et acheminés ces produits vers les usines qui l'utilisent ne font tout simplement pas de sens du point de vue éthique, économique et écologique. La région de l'Outaouais et du Témiscamingue en est des exemples importants qui encore à ce jour, se cherchent pour réinventer une filière forestière qui pourra prendre à proximité de la région tous les produits qui sont possibles à extraire de la forêt lors de l'aménagement.

Recommandation 10 : Revoir l'ensemble du mécanisme de transposition pour la tarification forestière pour développer une tarification intelligente par chantiers de récolte

Droits forestiers consentis

La gestion des attributions dans les garanties d'approvisionnement doit être revue afin d'être équitable. Il y a un profond déséquilibre entre l'offre de bois de la forêt. Avant même d'avoir trouvé une solution pour le caribou et les feux de forêt ou les nouvelles aires protégées attendues d'ici 2030, il y a un déséquilibre. Dans l'adéquation de l'offre et la demande, il n'existe plus aucune flexibilité pour assurer une bonne adéquation. La récolte de la forêt publique et privée se chiffre à 29 107 225 m³ alors que les besoins des usines titulaires de permis sont de 31 679 730 m³. Avant même d'avoir pris une seule décision, avant aussi l'effet des feux historiques de 2023 et la mise en œuvre d'une stratégie caribou, il y a clairement un déséquilibre entre l'offre et la demande pour la matière ligneuse et la marge de manœuvre est inexistante (figure 2), condamnant la mise aux enchères à des dysfonctions.

OFFRE			
	Forêts publiques	Forêt privées	Total
Possibilité forestière (m3)	31 545 650	16 951 117	48 496 767
Volume récolté (m3)	22 416 525	6 690 700	29 107 225
Volume marchand net			
DEMANDE			
Industrie	Nombre d'usines	Consommation (m3)	
Sciage	168	25 829 600	
Pâtes et papiers	19	2 087 100	
Produits dérivés du bois	11	2 619 400	
Placages et contreplaqués	10	193 300	
Cogénération et produiots énergétiques	33	183 100	
Autres industries de la transformation du bois	4	58 700	
Tournage et façonnage	4	7 800	
Pâtes et papiers sans permis du MFFP	18	-	
Somme	267	30 979 000	
Permis d'usine 2021			
Volumes au permis 2021 (m3/an)	Volumes (m3)		
Résineux (SEPM)	31 679 730		
Feuillus (peupliers feuillus durs)	3 345 915		
Total	35 025 645		
PROVENANCE DES BOIS CONSOMMÉ EN USINE	(2021)		
Industrie	Volumes (m3)		
Forêts publiques	20 815 600	*	
Forêts privées	6 296 100	*	
Extérieur du Québec	3 420 400		
Échange entre usines	446 900	*	
Total	30 532 100		
Source : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/chiffres-cle	es.pdf		

Figure 2. Adaptation du MRNF4

La société choisit d'augmenter les superficies en conservation, veut une forêt plus résiliente face aux changements climatiques et désire conserver et développer la compétitivité de l'industrie des produits du bois. Ces objectifs se retrouvent au cœur la stratégie d'aménagement durable des forêts⁵. Les oppositions aux enjeux d'aménagement du territoire ne font et ne vont que s'amplifier et se complexifier si des changements ne sont pas apportés. Tout aussi déchirant l'un que l'autre, des choix devront être pris et permettre d'atteindre un certain équilibre. Ce n'est pas à l'industrie forestière à décider si un enjeu de conservation est plus important qu'un mètre cube, mais ce n'est également pas seulement à l'industrie à en faire les frais.

Lors des baisses ou des hausses de possibilités forestières, le concept de mutualisation doit être considéré dans une région donnée, avec une application des impacts qui peuvent varier pour chaque détenteur de droits forestiers concernés dans le secteur géographique et les frontières administratives régionales méritent d'être reconsidérées pour maintenir un système qui fonctionne à l'échelle du Québec.

⁴ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/RA chiffres-cles forets MRNF.pdf

⁵ Stratégie d'aménagement durable des forêts | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Les compétences permettraient pourtant de relever l'offre. La demande pour les produits justifierait de relever l'offre. Le cycle de vie motiverait de relever l'offre. Cela sera collectivement rentable de relever l'offre. Or, on ne constate aucun plan pour le faire. Dans un tel scénario de repli imposé par une exacerbation du déséquilibre entre cette offre et les besoins, il deviendra nécessaire de mettre en place un mécanisme de fermetures d'usine et de restructuration de l'industrie.

La mutualisation, conceptuellement parlant, doit d'autre part permettre de rééquilibrer équitablement les baisses et les hausses qui doivent être appliquées. Impossible qu'une usine qui a une GA qui garantit son approvisionnement à 40%, subisse les mêmes baisses qu'une usine qui a 60% de sa capacité de production garantie.

Une dernière composante à revoir porte sur le calcul de la résidualité. Actuellement, le système pénalise un BGA qui déploie d'importantes ressources, en temps et en capitaux, pour diversifier son approvisionnement en gré à gré avec diverses communautés ou dans d'autres juridictions. En effet, alors qu'une telle mobilisation permet d'alléger la pression sur la forêt publique québécoise, on se trouve à « récompenser » le BGA qui ne déploie pas ces efforts en lui reconnaissant un besoin accru des ressources publiques.

Recommandation 11 : Revoir la résidualité puis assurer un équilibre entre l'offre et la demande de bois

THÈME 3 CONCILIATION DES USAGES

Avec un PATP il sera plus facile de faire de l'acceptabilité sociale. Le PATP refléterait le "zonage "convenu selon l'approche d'aménagement durable des forêts. Le zonage peut être évolutif selon les objectifs et les orientations que nous donnerons, mais ceci permet de sécuriser l'aménagement et les autres utilisateurs dans ce qui est attendu comme aménagement sur le territoire.

L'éléphant dans la pièce est que l'acceptabilité sociale ne repose aujourd'hui sur aucune balise. Nous ne le balisons pas et surtout nous ne le quantifions pas. Est-ce le consensus absolu alors que le « pas dans ma cour » va toujours demeurer légitime et pourrait se traduire par des droits de veto ? L'intérêt collectif doivent continuer de primer pour une ressource collective qui répond aux besoins de la collectivité, en étant irréprochables dans le respect des individus dans l'exécution des interventions.

Mettre une zone tampon adéquate autour des baux de villégiature et assurer de bien communiquer l'information à tous les nouveaux détenteurs de baux, avec une explication que le territoire public qu'ils habitent apporte aussi la plus compétente des réponses à des besoins des populations ou expliquer lors de la délivrance des droits, selon l'endroit où il se trouve la vocation du territoire et des modalités du PATP qui s'appliquent, sont autant de pratiques qui méritent d'être déployées.

Des formations et des transferts de connaissances sur l'importance d'aménager la forêt pour produire des arbres permettant, sur une base de cycle de vie, est d'une très grande importance. On doit aussi appliquer les mécanismes que l'on met en place. C'est-à-dire si le processus demande une tentative de 3 consultations maximum, on doit respecter ces délais.

Recommandation 12 : Il faut baliser les consultations et l'acceptabilité sociale, miser sur la mesure de l'intervention industrielle et renforcer sa justification dans les arbitrages

THÈME 4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES RÉGIONALES

Le Québec doit développer une culture d'innovation et devenir un pôle d'innovation mondiale en forêt sur la scène mondiale. On doit se voir comme une grande industrie qui fait de grandes choses.

L'affectation prioritaire des activités sur le territoire, la gestion des voies d'accès et l'acceptabilité sociale demeurent les défis dans chacune des régions du Québec. La moins pire des mauvaises idées est encore d'utiliser le bois pour générer des produits essentiels et le Québec est avantageusement positionné pour valoriser la forêt et répondre à de tels besoins.

On doit embrasser la numérisation du secteur forestier, avec l'ajout d'outils qui raffinent les décisions afin de toujours minimiser les impacts et les coûts des interventions industrielles, dans toute la chaine de valeur. Les données collectées permettent de générer de l'information et cette dernière va générer de la connaissance. Cette connaissance se traduit inévitablement par une reconnaissance de la nécessité et de la légitimité de la coupe d'arbres, ce qui permettra de mieux comprendre pourquoi on aménage la forêt.

Cela s'applique également au chapitre de la sylviculture des peuplements en régénération. Le Québec a besoin de mettre de la technologie dans le reboisement, l'éducation des peuplements, les éclaircies et le suivi de nos plantations.

La géolocalisation des équipements qui font de l'aménagement est possible en tout temps. Cela permettrait en outre de documenter auprès du public en temps réel l'aménagement forestier pour rencontrer les nouveaux standards de transparence, dont Forêt ouverte⁶ est une des premières pierres d'assise au Québec sur le déploiement des informations forestières.

Recommandation 14 Créer une initiative québécoise sur l'informatisation de l'aménagement forestier qui couvre toute la chaîne d'approvisionnement

CHANTIERS

22

⁶ https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/